

COMPTE RENDU

du

Comité Syndical

SÉANCE du 12 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-huit heures dix, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Centre de formation d'apprentis Est-Loiret de Montargis s'est réuni sur le site de Montargis, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, en vue de procéder à l'élection du nouveau Président.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers syndicaux le vingt avril deux mille vingt-six.

Présents :

Mesdames et Messieurs : COLLEN-RENAUX Tom, LECLERC Damien, BOURILLON Christian, SOW Fatimata, LESAGE Guillaume, GODEY Eric, FOULGOT Nathalie, PERLES Véronique, VAILLANT Bruno, GANNAT Fanny, BASCOP Valérie, GODEAU Jean-Philippe, VILLAIN Ingrid, VERHULST Marie-Charlotte, CHARBONNIER Sandrine, MARTIN Sébastien, HOUPERT Clarisse, DUCARDONNET Alexandre, MARTIN Marlène, AMALAL Anas, TOUZET Thierry, RAGUENEAU Isabelle, ROCHAS Damien, SAUVAGET Jérémie, JOSEPH Maxime, PERON Claude, DAVY Guillaume, MOREAU Philippe, CHAUMETTE Aurore, ANCILE Adama, VITERBO Patrice, GAUDY Christophe, KASSA Wondwossen, MONIN Ghislaine, PETIAU Xavier.

Pouvoirs :

Monsieur BAYARD Guillaume donne pouvoir à Monsieur VITERBO Patrice.

Monsieur MADEC-CLEI Claude Maire de Griselles donne pouvoir à Monsieur MOREAU Philippe.

Monsieur POZO Nicolas donne pouvoir à Monsieur KASSA Wondwossen.

Monsieur RIGLET Jean-luc Maire de Sully sur Loire donne pouvoir à Madame ANCILE Adama.

Absents : Monsieur RODRIGUEZ Teddy

Nombre de membres

En exercice :	40
Présents :	35
Votants :	39

Le Président ouvre la séance à 18H10 en faisant une rétrospective sur son mandat au sein du CFA EST LOIRET et remercie l'assemblée.

Et proposer à l'assemblée de désigner **Monsieur COLLEN-RENAUX Tom**, benjamin de l'assemblée, en qualité de secrétaire de séance.

Le conseil Syndical **APPROUVE** à l'unanimité

Et cède la parole au doyen des membres présents du conseil qui, conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, qui assurera la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection du Président : Mr BOURILLON Christian qui va tout d'abord procéder à l'appel nominal des conseillers syndicaux.

Le doyen d'âge des membres présents du conseil syndical a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré trente-cinq conseillers présents et quatre pouvoirs et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il invite le conseil syndical à désigner deux assesseurs, sont désignées Madame FOULGOT Nathalie et Madame CHAUMETTE Aurore.

Il demande ensuite aux membres du conseil syndicat candidats de se faire connaître.

Monsieur Thierry TOUZET interroge le président concernant l'isoloir prévu pour garantir la confidentialité du scrutin. Un espace d'intimité de circonstances a été aménagé à cet effet.

1-Élection du président.

Madame ANCILE Adama fait acte de candidature à la présidence du CFA Est-Loiret et présente à l'assemblée les motivations de sa candidature.

Madame BASCOP Valérie fait également acte de candidature et expose à son tour les motivations de sa démarche devant l'assemblée.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Madame ANCILE Adama : 23 voix ;
- Madame BASCOP Valérie : 15 voix ;
- 1 bulletin blanc.

Au vu des résultats, Madame ANCILE Adama est élue Présidente du CFA Est-Loiret.

Madame la Présidente ANCILE Adama prend ensuite place et remercie l'assemblée avec émotion. Elle indique mesurer pleinement la responsabilité que représente ce mandat et s'engage à l'exercer avec sérieux, transparence et détermination. Elle rappelle que l'accompagnement des jeunes vers la réussite ainsi que le soutien au développement économique et social du territoire constituent des

missions essentielles, d'autant plus importantes dans un contexte marqué par de constantes évolutions et par des contraintes budgétaires à venir.

Madame la Présidente souligne également sa volonté de fonder son action sur trois principes fondamentaux évoqués précédemment : l'excellence et l'innovation dans la formation, l'inclusion et la solidarité. Elle rappelle que chaque jeune doit pouvoir accéder à une formation de qualité, quels que soit son origine ou son parcours, et affirme que le CFA doit demeurer un véritable levier d'égalité des chances sur le territoire.

Elle souhaite par ailleurs mettre en place une gouvernance participative et transparente, favorisant le dialogue avec l'ensemble des élus, qu'ils aient ou non soutenu sa candidature, ainsi qu'avec les équipes pédagogiques, les entreprises et les différents partenaires.

Convaincue que la collaboration, l'esprit d'équipe et l'engagement collectif permettront de relever les défis à venir, Madame la Présidente invite l'ensemble des acteurs à travailler ensemble, avec ambition et responsabilité, afin de faire du CFA Est-Loiret un modèle d'excellence et un moteur du territoire.

2-Détermination du nombre de vice-présidents.

La présidente demande à l'assemblée si elle est d'accord pour conserver le même nombre de vice-président qu'actuellement c'est-à-dire quatre.

Le conseil Syndical **APPROUVE** à l'unanimité

3-Élection des vice-présidents.

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'elle souhaite soumettre plusieurs propositions, sous réserve de l'accord des membres présents.

Le conseil Syndical **APPROUVE** à l'unanimité

Elle propose la candidature de Madame GANNAT Fanny au poste de 1^{ère} Vice-Présidente et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Elle constate qu'il n'y en a pas.

Madame GANNAT Fanny fait acte de candidature à la 1^{ère} vice-présidence du CFA Est-Loiret et présente à l'assemblée les motivations de sa candidature.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est ensuite approché de la table de vote.

Résultat du vote :

- 29 voix pour ;
- 10 bulletins blancs.

Madame Fanny GANNAT est élue 1^{ère} Vice-présidente à la majorité.

Madame la Présidente ANCILE Adama propose ensuite la candidature de Monsieur AMALAL Anas au poste de 2^{ème} Vice-Président et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Elle constate qu'il n'y en a pas.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est ensuite approché de la table de vote.

Résultat du vote ;

- 29 voix pour ;
- 10 bulletins blanc

Monsieur Anas AMALAL est élu 2^{ème} Vice-président à la majorité.

Madame la Présidente ANCILE Adama propose ensuite la candidature de Monsieur JOSEPH Maxime au poste de 3^{ème} Vice-Président et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Monsieur JOSEPH Maxime fait acte de candidature au poste de 3^{ème} Vice-Président du CFA Est-Loiret et présente à l'assemblée les motivations de sa candidature.

Madame MONIN Ghislaine fait également acte de candidature au poste de 3^{ème} Vice-Présidente du CFA Est-Loiret et expose à son tour les motivations de sa démarche devant l'assemblée.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est ensuite approché de la table de vote.

Résultat du vote ;

- Monsieur JOSEPH Maxime 23 voix pour ;
- Madame MONIN Ghislaine 16 voix pour ;

Monsieur JOSEPH Maxime est élu 3^{ème} vice-président à la majorité.

Madame la présidente propose la candidature de Monsieur VITERBO Patrice au poste de 4^{ème} vice-président et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Elle constate qu'il n'y en a pas.

Monsieur VITERBO Patrice fait acte de candidature au poste de 4^{ème} vice-président du CFA Est-Loiret et présente à l'assemblée les motivations de sa candidature.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est ensuite approché de la table de vote.

Résultat du vote :

- 30 voix pour ;
- 9 bulletins blancs.

Monsieur Patrice VITERBO est élu 4^{ème} Vice-président à la majorité.

Madame la Présidente ANCILE Adama remercie l'assemblée.

4-Élection des membres du bureau.

Madame la Présidente ANCILE Adama demande à l'assemblée s'il y a une objection à ce qu'elle propose la composition des membres du bureau.

Elle constate qu'il n'y en a pas.

- Madame SOW Fatimata : aucune objection n'est formulée ,
- Madame MARTIN Marlène : aucune objection n'est formulée ,
- Monsieur PETIAU Xavier : aucune objection n'est formulée ;
- Monsieur LESAGE Guillaume : aucune objection n'est formulée ,
- Madame HOUPERT Clarisse : aucune objection n'est formulée.

Et demande s'il y a d'autres candidats qui souhaitent se présenter.

Elle constate qu'il n'y en a pas.

Elle met au vote les membres du bureau proposés et cités ci-dessus.

Le conseil Syndical **APPROUVE** à l'unanimité

Elle remercie l'assemblée et félicite les membres élus pour leur engagement à ses côtés pour relever ensemble tous les défis et les actions à venir.

5-Questions diverses.

Une élue demande quand se tiendra la prochaine réunion. Il est répondu qu'un retour sera fait dans les meilleurs délais afin de fixer une date.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres questions. En l'absence d'autres interventions, elle remercie l'assemblée.

Elle lève la séance à 20 heures 10.

La Présidente,

Adama ANCILE

Le secrétaire de séance,

Tom COLLEN-RENAUX.